

Les demandes de cartes nationales d'identité seront désormais effectuées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques, pour une instruction totalement sécurisée, dématérialisée et avec des délais réduits. Ces nouvelles modalités permettront de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre valable 15 ans pour une personne majeure et 10 ans pour une personne mineure, et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un téléservice "Pré-demande CNI" est mis en place à compter du 8 novembre 2016 pour une première demande de CNI ou un renouvellement : [Pré-demande en ligne](#)

La demande de CNI, ou le renouvellement de celle-ci, repose actuellement sur le document CERFA n°12100*02 ou 12101*02 pour les mineurs (disponible en mairie). Le nouveau téléservice permet de recueillir, de manière dématérialisée, les informations présentes sur ce CERFA.

Vous devez vous adresser à l'une des mairies équipées du dispositif de recueil biométrique afin de déposer votre dossier (les plus proches étant Chambly, Méru, Noailles), accompagné des pièces justificatives demandées (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photos d'identité, déclaration de perte et timbre fiscal le cas échéant).

Le timbre fiscal peut être acheté [en ligne](#) si vous le souhaitez.

Les dépôts des dossiers et retrait des CNI se font sur rendez-vous.

Chambly

01 39 37 44 00

Méru

03 44 52 36 27 ou 03 44 52 36 28

Noailles

03 44 03 30 61